

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 26 MAI 2023**

Nombre de conseillers municipaux élus	11
Nombre de conseillers municipaux en fonction	11
Présents	08
Absent(s) excusé(s)	03
Date de la convocation	06/10/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la Présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

**PRESENTS** : Mesdames CONDIS Chantal, NAYLIES Sabine, Messieurs JOSSE Miguel, LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, SEPOLD Franck, ZANETTE Serge.

**EXCUSES** : Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, PONS Florence, Messieurs BLANCHARD Philippe, BRUEL Jean-Raymond.

Monsieur ZANETTE Serge a été élu secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

➤ **POINT SUR LA 3<sup>ème</sup> TRANCHE D'ASSAINISSEMENT :**

Mr le Maire présente le projet sur plan de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche et annonce la venue d'un Technicien de la SMDEA dans les semaines à venir, pour valider les solutions techniques retenues et vérifier leurs faisabilités. Tous les propriétaires des parcelles concernées seront contactés pour les prévenir de laisser l'accès à ce technicien.

La fin des travaux est annoncée fin 2025 par la SMDEA, qui est le maître d'œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider ces modifications

Ainsi fait et délibéré à LATRAPE, les jours, mois et an que dessus.

➤ **CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM**

**Délibération n° **xx**/2023**

A la rentrée de septembre la petite section maternelle est réintégrée à l'école de Latrape ; l'école comptera alors 49 élèves pour l'année 2024, d'où la nécessité de recruter une ATSEM (CDI, poste non-fonctionnaire). Ce poste sera ouvert à candidature externe. Valérie Biot qui travaille depuis 6

ans à l'école est en fin de contrat fin août ; elle a le diplôme d'ATSEM et postulera très vraisemblablement pour ce poste.

Au cours de la discussion, un conseiller demande expressément à Monsieur le Maire que le conseil municipal soit systématiquement mis au courant pour prise de décision, de chaque demande pour intégrer l'école de Latrape pour toutes les familles extérieures au village.

La création du poste nécessite le vote de la délibération ci-dessous

**Insertion délib**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la délibération ci-dessus.

➤ **DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE DES ELUS LOCAUX :**

Vu la délibération ci-dessous

l'ATD propose la nomination de 3 personnes en tant que référent déontologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable pour la désignation des référents proposés par l'ATD.

➤ **Questions diverses :**

- La direction Départementale souhaite réaliser un re-goudronnage en enrobé de la route principale du village en septembre. Pour cela il faut prévoir la réparation de certaines bordures et de certains trottoirs. Les travaux devraient durer entre 5 et 10 jours. Il faudra étudier et organiser des stationnements à l'extérieur du village durant cette période de travaux.
- Le festival Flowing Vibes prévu au château de Pys a été annulé par les organisateurs.
- Les travaux au sous-sol de la mairie pour réaliser une salle de jeu vont démarrer prochainement et seront vraisemblablement terminés d'ici la fin de l'année.

Fin de séance : 22h30

Le Maire,  
Charles NAYLIES